



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE DECEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025

Les membres présents (9) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;
Procurations (3) : Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Gratienne BASTARD-ROSSET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD ;

Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/088-15/12

Objet : TRANSPORTS SCOLAIRE : REMPLACEMENT ABRI BUS DETERIORE

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Un accident impliquant 1 seul véhicule a eu lieu le 7 décembre sur la RD 909 dite Route de Thônes qui a détérioré l'abri bus situé dans le sens de la desserte Thônes – Bluffy.

D'un point de vue de la sécurité des usagers, il est nécessaire de le remplacer.

Considérant que dans le cadre des demandes de subventions, la Région peut prendre en charge la pose d'un abribus, sur dalle existante et pour tout arrêt desservi par une ligne Régionale, le conseil municipal est invité à autoriser la pose d'un nouvel abribus type chalet.

A la suite, le Maire établira la décision de demande de subvention et déposera le dossier sur la plate-forme liée « portail des aides auvergnerrhonealpes.fr ».

Madame le Maire propose d'effectuer la demande auprès de la REGION AUVERGNE RHONE-ALPES.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le remplacement par la Région de l'abri bus situé arrêt RD 909 dans le sens THONES -BLUFFY (face au garage automobile « le garage d'Alex ») ;
- **DIT** que cet arrêt est desservi par une ligne Régionale ;
- **DIT** que cet abri bus sera de type chalet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance
Séverine SAOS*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 18/12/2025
ET PUBLICATION LE 18/12/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025088
Objet :	TRANSPORTS SCOLAIRE - REGION DEMANDE DE REMPLACEMENT ABRI BUS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	074-217400035-20251215-DEL2025088-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20251215-DEL2025088-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.088 REGION REMPLACEMENT ABRI BUS.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20251215-DEL2025088-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2025 à 11h48min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 12h36min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 12h36min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 12h36min53s	Reçu par le MI le 2025-12-18